

ÉCO du N°44 TRI

SEPTEMBRE 2021



EDITO

“ Depuis 7 mois déjà, le SMIEEOM s'est lancé dans l'extension des consignes de tri : les volumes de recyclables collectés augmentent et la qualité du tri s'améliore. Merci à tous pour votre engagement vers le recyclage des déchets.

Les prochains enjeux sont la maîtrise de l'augmentation exponentielle de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), imposée au SMIEEOM sur le volume des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) traitées, ainsi que l'évolution de la collecte des déchets en porte à porte. Des études sont lancées, la réflexion de vos élus avance, nous vous tiendrons informés dès que possible des changements à venir! ”

Eric Martellière
Président du SMIEEOM Val de Cher



Tous les emballages se trient : rappel des nouvelles consignes

Finances : augmentation de la TGAP

Actions de sensibilisation

Déchèteries : dépôt des couettes et oreillers



CONSTRUISONS ENSEMBLE UN AVENIR DURABLE !



LE TRI DES DÉCHETS MÉNAGERS... DE PLUS EN PLUS SIMPLE !

LES EMBALLAGES RECYCLABLES



➔ Emballages plastiques



➔ Emballages métalliques



➔ Briques alimentaires



➔ Cartonnettes



ASTUCES pour tout dépôt d'emballages :

- Les vider et les racler.
- Ne pas les imbriquer les uns dans les autres.
- Les aplatir dans le sens de la longueur.



➔ Journaux, magazines

LE PAPIER



➔ Publicité, prospectus



➔ Courriers, enveloppes



➔ Cahiers, livres, catalogues, autres papiers

LE VERRE



➔ Bouteilles en verre



➔ Bocaux et pots en verre



DEPÔTS SAUVAGES : ÇA SUFFIT !

Bien que la loi interdise et réprime le dépôt des ordures hors des lieux de collecte, les actes d'incivisme continuent à se multiplier... Ces déchets deviennent source de pollution et de dégradation des paysages, ils représentent aussi une menace quant à l'hygiène, au risque d'incendie, de blessure ou d'intoxication.

Les dépôts sauvages d'ordures ménagères sont interdits et sont passibles de poursuites et d'amendes pouvant aller jusqu'à 1500 €, voire 3000 € en cas de récidive.

Trop souvent, on découvre des déchets devant le portail des déchèteries, au pied des colonnes de tri, sur les bordures de route ou dans la forêt.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- ➔ Notre nouveau Petit Guide de tri est à votre disposition en mairie ou au SMIEEOM. Demandez-le ! Il est aussi téléchargeable sur notre site : www.smieeom.fr



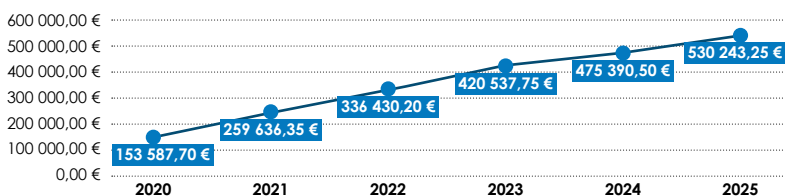
- ➔ Des sacs de pré-tri et des étiquettes stop-pub sont à votre disposition en mairie ou au SMIEEOM. Demandez-les !

IMPACT DE L'ÉVOLUTION DE LA TGAP

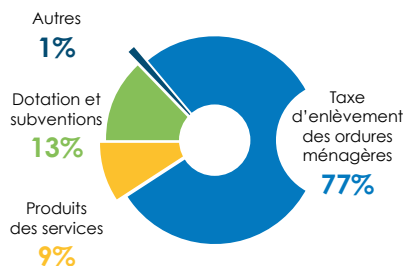
(Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

Le financement des différents services du SMIEEOM provient en majeure partie de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), payée par les usagers. Le SMIEEOM supporte la TGAP, établie sur les tonnages des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) enfouies ou incinérées. D'ici 2025, cette taxe va augmenter. Sans diminution significative du volume des OMR, elle impactera inévitablement la TEOM à la hausse.

Estimation évolution de la TGAP 2020 à 2025



Répartition des ressources du SMIEEOM



BILAN DES ACTIONS SCOLAIRES 2020/2021

2315 enfants ont été sensibilisés aux gestes de tri et à la prévention des déchets en participant, à la demande de leurs enseignants, aux ateliers proposés par le syndicat.

La tournée du spectacle *Annette la Chipette*, annulée en raison des différents confinements, s'est transformée en séances de projection du spectacle au sein même des écoles maternelles.



ECO-ECOLE



Le SMIEEOM devient relais local et s'engage dans la labellisation Eco-Ecole des établissements de son territoire. Programme et label international d'éducation au développement durable, Eco-Ecole mobilise les établissements scolaires autour d'un projet d'Éducation au Développement Durable avec des actions concrètes.

➔ **Pour plus d'informations :**
02 57 75 76 68 ou sur www.smieeom.fr

NOUVEAU !



Désormais, il est possible de déposer les couettes et oreillers dans nos déchèteries. Notre partenaire Eco-mobilier s'assurera ensuite de leur valorisation. N'hésitez pas à demander conseil au gardien !

➔ **Donnez une nouvelle vie à vos vieux meubles :** www.eco-mobilier.fr



SERD 2021

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), qui se déroulera du 20 au 28 novembre 2021, le SMIEEOM organise des ateliers et des rencontres autour de la prévention des déchets. Ces ateliers se dérouleront à Contres, St-Aignan et St-Georges-sur-Cher.

➔ **Plus d'informations :**
www.smieeom.fr



Centre de transfert de Choussy

Le SMIEEOM Val de Cher se dote d'un équipement modernisé pour optimiser le transport des déchets ménagers vers la valorisation ou la destruction. Désormais, 6 types de déchets transitent par le centre : OMR, emballages ménagers, papier, verre, déchets verts et boues de stations d'épuration.



0 800 350 103

UN NUMÉRO UNIQUE
POUR LA GESTION
DE VOTRE BAC GRIS !

- ➔ Emménagement / déménagement
- ➔ Changement de volume de bac
- ➔ Vol ou disparition de votre bac
- ➔ Réparation du bac

RAPPEL

COLLECTES
EN CAS DE JOUR FÉRIÉ

Les collectes sont assurées normalement, à l'exception des 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre : si la collecte tombe l'un de ces 3 jours, celle-ci est décalée au lendemain, ainsi que les tournées qui suivent dans la même semaine, jusqu'au samedi.



OPTIMISER SES PASSAGES EN DÉCHÈTERIE

➔ Selon l'affluence et les volumes de dépôts effectués par les usagers, la vitesse de remplissage des bennes est aléatoire.



Si l'une d'entre elles est pleine, inutile de s'en prendre au gardien !

➔ Les apports sont limités à 1m³ par jour et par flux (2m³ pour les déchets verts). En cas de gros volumes à déposer, il est conseillé d'appeler la déchèterie avant de s'y rendre, et ainsi éviter un déplacement inutile.

➔ Pour des raisons de sécurité, les bennes ne peuvent pas être surchargées car un filet de protection doit être posé dessus afin d'éviter toute chute de déchets pendant leur transport vers le lieu de traitement.



RAPPELS : toute récupération d'objet ou de matière dans les bennes et les conteneurs est interdite. Il est également interdit de monter dans les bennes.

DÉCHÈTERIES

FONCTIONNEMENT

- ➔ Respect des mesures sanitaires du moment
- ➔ Pas d'enfant sur le site
- ➔ Justificatif de domicile demandé aux particuliers
- ➔ Carte d'accès SMIEEOM demandée aux entreprises et aux collectivités

DÉPÔT DE PNEUS

- ➔ Autorisé sur le site de Billy pour les particuliers uniquement
- ➔ Limité à 4 pneus par usager par an
- ➔ Pneus non jantés, non souillés, non coupés, VL uniquement = pneus agréés

RAPPEL

L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers habitant notre territoire, à raison de 1m³ par jour et par benne de déchets et 2m³ par jour pour les déchets verts.

Il est payant pour les professionnels qui doivent se munir d'une carte d'accès.



MÉMO HORAIRES DÉCHÈTERIES

(Billy / Contres - Le Controis-en-Sologne / Noyers-sur-Cher / Montrichard Val de Cher)

HORAIRES D'HIVER : du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi	10h - 12h	14h - 17h
Mardi	fermée	
Mercredi	10h - 12h	14h - 17h
Judi	10h - 12h	fermée
Vendredi	10h - 12h	14h - 17h
Samedi	10h - 12h	14h - 17h
Dimanche & jours fériés	fermée	

RESTEZ INFORMÉS :

Inscrivez-vous à notre newsletter sur www.smieeom.fr



SMIEEOM VAL DE CHER

22 rue de Gâtines - 41 110 SEIGY
Tél. : 02 54 75 76 66
smieeom.val2c@orange.fr



PARTICIPEZ AU RECYCLAGE
DES MÉTIERS PLUS D'IMPOS :
écomobilier

CITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

